

## PROGRAMME DE FORMATION

### S'installer en entreprise équine

<b>OBJECTIFS :</b>	Permettre aux stagiaires de s'installer dans les meilleures conditions possibles.
<b>PRE-REQUIS :</b>	
<b>PUBLIC :</b>	Exploitants agricoles - conjoints collaborateurs - aides familiaux - cotisants de solidarité
<b>LIEU :</b>	Chambre d'Agriculture de l'Hérault LATTES
<b>DATES :</b>	Le jeudi 1 <sup>er</sup> et vendredi 02 octobre 2015
<b>RESPONSABLE STAGE :</b>	Jennifer STADLER-LEBLOND ☎ 04.67.20.88.59
<b>INTERVENANTS :</b>	Conseillers CA34, Juriste FDSEA, Consultantes Conseil des équidés.
<b>MOYENS PEDAGOGIQUES :</b>	Exposé participatif – supports pédagogiques
<b>DUREE :</b>	14 heures
<b>COUT :</b>	300 € (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.
<b>ATTESTATION :</b>	Une attestation de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.

#### **1ère JOURNEE – DUREE : 7 H en salle**

##### **09h00 – 12h30 :**

Intervenantes : Marie FOUCQUIER, chargé de mission et Marie PILES, consultante pour le CELR

Tour de table : présentation des stagiaires, de leurs attentes par rapport à la formation.

Présentation des différents organismes acteurs dans le monde du cheval (FFE, CFE, Chambres d'agriculture, conseil des équidés, IFCE...)

Rôle et coordonnées de ces différents organismes.

Les diplômes spécifiques (enseignement, accompagnateur..) à la filière équine (Organisme de formation).

Les doubles compétences : enseignement et tourisme équestre.

Présentation du passeport de compétence.

Présentation de la cartographie des entreprises équines existantes.

##### **13h30 – 15h30 :**

Intervenant : Jacques PORTES, conseiller installation CA34

Conditions d'attribution des aides à l'installation dans l'Hérault.

Conditions générales (diplômes, surface exploitée équivalence équins, revenu si inscrit AMEXA...)

**15h30 – 17h00 :**

Intervenantes : Marie FOUCQUIER chargé de mission CELR, Conseiller PAC CA34

Les autres aides de la filière équine : Les aides aux investissements (PACAE), les autres aides (ICHN, PHAE..)

Les conditions à remplir

Les formalités à réaliser

**2ème JOURNEE – DUREE : 7 H en salle****09h00 – 11h30 :**

Intervenant : Anthony SUDRE, conseiller juridique à la FDSEA

Connaitre les aspects juridiques et fiscaux d'une entreprise équine :

- Les activités équestres agricoles et non agricoles.
- Les différents types de société.
- Les avantages et inconvénients.
- Les régimes fiscaux.
- Les obligations.

**11h30 – 12h30 :**

Intervenante : Nathalie ASTRUC, chargée d'études installation et commercialisation CA34

Appréhender l'intérêt d'une étude de marché :

- Qu'est-ce qu'une étude de marché ?
- Quel est son intérêt ?
- Les différentes étapes de l'étude de marché

**14h00 – 14h50 :**

Intervenant : Alexandre PAILHES, conseiller urbanisme à la CA34

La réglementation en matière de PLU :

- Le droit à bâtir selon le PLU et le POS.
- Les différentes démarches liées au permis de construire.

**14h50 – 15h20 :**

Intervenante : Isabelle JOULIE-BONNET, conseillère entreprise à la CA34

Parcours (PPP)

Diagnostic technico-économique.

Mise en place d'un prévisionnel et plan d'investissement.

**15h50 – 17h30 :**

Intervenante : Marie FOUCQUIER, chargé de mission au CELR

Comment établir un prévisionnel crédible avec méthode et utilisation de références technico économiques :

- Comment se procurer des références technico-économiques solides pour les charges opérationnelles, les charges fixes et les produits.
- Références techniques et économiques par système.
- Sensibilisation aux chiffres clef de la filière.
- Les formations complémentaires (démarche collective de qualité, le jugement des chevaux...).

Bilan de la formation.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Jennifer STADLER-LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault  
Maison des Agriculteurs A - Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex  
Tél. : 04 67 20. 88.59 - Fax : 04.67.20.88.95 - leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

**Production principale :** \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Participera à la formation :

### **« S'installer en entreprise équine »**

#### **Ressortissants VIVEA :**

Exploitant  Conjoint collaborateur  Aide familial :   
En cours d'installation (PPP) :  Cotisant solidaire

#### **Salariés :**

Salarié FAFSEA  Salarié OPCALIM  Autre fonds (à préciser)

#### **prise en charge de la formation :**

- ✓ **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants solidaires qui cotisent au fonds de formation VIVEA auprès de la MSA:**
  - La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations
- ✓ **Pour les personnes en cours d'installation :**
  - Une attestation de votre Point Info installation devra être fournie à l'inscription
- ✓ **Pour les cotisants solidaires qui ne cotisent pas pour le fonds de formation VIVEA:**
  - le coût de la formation restera à votre charge

#### ▸ **Pour les salariés :**

- **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**
  - ✓ Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
  - ✓ Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_